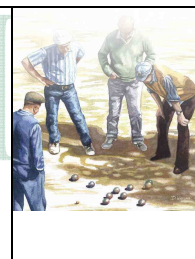




Informations sur la CLASSIFICATION



LA CLASSIFICATION



Informations sur l'évolution de la classification pour la saison sportive 2015 (du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015)

Historique : Début 2013, Le Comité Directeur a confié la prise en charge de l'évolution des règles de la classification, à la commission sportive.

En juin 2013 suite à une réunion des Présidents de ligue, à Sassenage, qui ont défini certaines règles sur la nouvelle classification, s'est tenue, début septembre à Paris une première réunion de la sous commission sportive sur la classification où les personnes présentes ont pu présenter leurs idées d'évolution des règles après une année d'application de celles actuellement en place. Les travaux ont été présentés aux membres de la Commission Sportive et ensuite au Comité Directeur du mois de septembre 2013.

Compte tenu des travaux au niveau informatique, il était impossible de mettre en application quoique ce soit de nouveau pour la saison 2014.

En Janvier 2014, la sous commission a défini les modifications à faire dans les deux programmes informatiques "Geslico" et "Gestion Concours"

En septembre 2014, la sous-commission s'est réunie à Marseille pour prendre connaissance des modifications faites au niveau informatique et arrêté les règles à appliquer pour la nouvelle classification applicable sur la saison sportive 2015. Le Comité Directeur a entériné les décisions prises par la Commission Sportive.

Nous remercions tous les participants à cette sous-commission et aux informaticiens pour le travail effectué qui permet de mettre en place une classification qui protège la plus grande population de licenciés de notre Fédération "les promotions".

La suite de cette note sera de deux chapitres importants :

- Rappel de ce qui s'est passé à la mise à jour annuelle du 12 novembre 2014,
- Les règles de la nouvelle classification sont applicables sur la saison sportive 2015 pour l'établissement des licences de la saison 2016.

1°) RAPPEL DES REGLES APPLIQUEES LORS DE LA MISE A JOUR DU 12 Novembre 2014

DATE DE MISE EN APPLICATION : la saison 2014

1° - Concerne tous les concours saisis à partir de novembre 2013 jusqu'au 31 octobre 2014.

2° - Conséquence sur la mise à jour de la classification des licenciés,
A la mise à jour annuelle des licences de novembre 2013 pour la saison 2014.

Pour la saison 2014 seront ELITE automatiquement dans Geslico par la mise à jour annuelle :

- Tous les joueurs à **partir de 50 points et +** de catégorisation ;
- Tous les joueurs figurant sur les listes de haut niveau ;
- Tous les qualifiés aux Championnats de France en jeu Pétanque ;
- Tous les licenciés que leur comité jugera avec leur propre critère d'être Elite

Durée du statut Elite : **1 an** (2014) et les années suivantes si le joueur remplit les conditions citées ci-dessus. Dans le cas contraire il aura le statut Honneur pendant 2 ans 2015 et 2016. Le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

Pour la saison 2014 seront HONNEUR :

- Tous les joueurs atteignant les 1/8^{ème} de finale du Championnat de France Promotion (16 équipes soit 48 joueurs) seront classés Honneur la saison suivante (2014) et pour une durée de 3 ans.
- La répartition : 10% des licenciés totaux du comité seniors (masculin féminin), hors jeunes avec au minimum **5 points de catégorisation**, à la mise à jour annuelle de novembre 2013 pour la saison 2014.
- Tous les joueurs Champions et Vice-champions, de France, d'Europe ou du Monde, toutes catégories, en 2013, seront classés **au minimum Honneur à vie**.

Durée du statut Honneur : **3 ans** (2014 – 2015 – 2016) et le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

Pour la saison 2014 seront PROMOTION :

Environ 90% des licenciés seniors (masculin et féminin).

Précisions complémentaires :

Lors du dernier Comité Directeur et Conseil National des Liges de septembre 2011, suite aux propositions du Conseil des Liges et une étude faite par le Comité de Haute Garonne, des décisions ont été prises qui nécessitent des précisions complémentaires.

- Tous les concours saisis quelque soit le nombre de joueurs ou d'équipes marqueront des points pour l'établissement d'un classement au sein des Comités.
- Il y aura des points de catégorisation (pour être Honneur) pour certains concours et des points non catégorisés pour d'autres concours notamment pour la protection des Promotions.
- Les points de catégorisation seront marqués dans tous les concours de jeu « Pétanque » – Senior et Mixte :
 - dit « Toutes catégories », organisés par les clubs dans le Comité
 - les qualificatifs pour les Championnats Départementaux,
 - les Régionaux
 - les Championnats Départementaux,

- les Championnats de Ligue,
 - les Championnats de France
 - les Nationaux, Supra Nationaux et Internationaux
 - pour un nombre de joueur ou d'équipes de 32 et plus
- Les points non catégorisés seront marqués pour tous les concours :
 - à jeu « Pétanque », Féminin et Jeunes ;
 - à jeu « Promotion » (à saisir en Promotion à partir de la mise à jour annuelle de novembre 2011) ;
 - à jeu « Vétéran » (plus de 55 ans, etc..) (à saisir en jeu « Vétéran ») ;
 - à Jeu « Provençal » (à saisir en jeu « Provençal »),
- Aucun point ni de catégorisation, ni de point non catégorisé ne seront marqués dans les compétitions :
 - Championnat National des Clubs et Coupe de France,
 - pour tous les concours en 3 parties, 4 parties ou 5 parties

Autres précisions

- La saisie des concours n'est effectuée que sur les concours dits « A » ou « Premier concours » et non les « B », second ou à la mêlée.
- Tous les licenciés (féminins, masculins et jeunes) qui participent aux concours Pétanque Senior et Mixte, marquent des points de catégorisation.
 - L'attribution des points se fait dans la période du 01/11 de l'année N-1 au 31/10 de l'année en cours N.
 - Tous les concours comprenant de 1 joueur à 31 joueurs ou de 1 équipe à 31 équipes (Doublette ou Triplette) marquent des points non catégorisés.

Modifications présent en réunion du Comité Directeur du 10 novembre 2012 – Valable pour 2014 (Votée à l'unanimité)

Après une saison d'utilisation et de mise en place, il a été constaté une grande disparité dans les concours Promotions. Ainsi, certains départements tels que le 06 ou la Ligue Ile de France organisent beaucoup de concours Promotions alors que d'autres aucuns.

A ce jour, les joueurs n'ont pas de points de catégorisation mais des points non catégorisés dans les concours suivants (note fédérale du 17/10/2011) :

- Concours « pétanque » dont le nombre d'équipes est inférieur à 32
- Tous les concours réservés aux joueurs Promotions (saisi en jeu « promotion »)

il a été décidé les modifications suivantes :

Applicable dès l'année 2013 et en 2014, à savoir :

- Tous les joueurs Promotions qui marquent plus de 20 points non catégorisés dans les concours Promotions, passeront Honneur en 2014 ;
- Tous joueurs qui marquent plus de 20 points non catégorisés dans les concours à jeu « pétanque » de moins de 32 équipes (hors Vétérans, Jeu Provençal, féminin et Jeunes) passeront Honneur en 2014.

Cette disposition a été appliquée pour 2013 et concernait, suivant les résultats de 2012, 192 licenciés au total dont 66 étaient « honneur » en 2012 et plus de 60 % de la ligue Ile de France.

Dates d'application :

- Pour 2013, ces 192 licenciés passeront « Honneur » pour 1 an et
- Pour 2014, les joueurs remplissant ces nouvelles conditions sur la saison 2013, seront Honneur pour 3 ans ou dans le cas contraire repasseront « promotion ».

Nous constatons que toutes les règles de saisie des concours n'ont pas été respectées. Des concours en jeu « promotion » ont été saisis en jeu « pétanque » de même que pour les concours vétérans qui ont été saisis en jeu « pétanque ». Pour ces concours les points comptabilisés sont des points de catégorisation pour tous les concours de plus de 31 équipes et des points non catégorisés pour les concours de 31 équipes ou moins et dans ce cas ils tombent sous la règle de la modification apportée au Comité Directeur du 10 novembre 2012.

Les explications concernant les règles de la classification applicables jusqu'en novembre 2014 se terminent maintenant, la suite de la note concerne les règles de la nouvelle classification applicable sur la saison sportive 2015 (du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015)

LA NOUVELLE CLASSIFICATION

Applicable sur la saison sportive 2015

(du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015)

1 ère règle : Les concours

Partant du principe que nous sommes la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, ouvert à tous les licenciés féminins et masculins,

Les licenciés marquent des points de classification

- Dans tous les concours pétanque, promotion, jeu provençal, vétérans, féminin et masculin (sauf les jeunes dans les concours de leur catégorie)
- et les de moins de 32 équipes ou 32 participants. (exclus les saisons précédentes)
- le nombre d'équipes minimum obligatoire pour que le concours marque des points de classification dans "Gestion Concours" et "Geslico" est de 9 équipes ou participants).

Les Genres de concours

Les points de classification seront marqués dans :

- Tous les concours officiels au calendrier du comité ou de la ligue ou de la Fédération
- Les concours A et B
- Les concours Nationaux, Supra, Internationaux et événementiels inscrits au calendrier des nationaux

Les concours exclus de la classification sont :

- Les qualificatifs pour un championnat départemental
- Les concours à la mêlée
- Les concours en 3 parties et plus
- Les concours jeunes dans leur catégorie (cadet, minime, benjamin)
- La coupe de France
- Les championnats Nationaux des clubs
- Les concours événementiels hors calendrier des Nationaux
- Les concours du type Bol d'or

Dans la suite de la note, quand vous lirez "licenciés" cela défini un licencié féminin ou un licencié masculin.

2 ème règle : Les Elites

Les licenciés qui peuvent être "Elite" sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Elite" sauf si ils obtiennent un titre de champion hors de leur catégorie concours jeunes.

Les champions du Monde, les champions d'Europe seront **minimum** « honneur » à vie. Bien sûr, ils seront "Elite" mais plusieurs années après, en fonction de leur résultat, ils resteront "honneur" à chaque année de prise de licence.

Tout licencié champion, vice-champion ou demi-finaliste d'un championnat de France (sauf les Jeunes) sera classé « Elite ».

Tout licencié champion ou vice-champion de Ligue (sauf les Jeunes) sera classé «Elite».

Tout licencié champion départemental (sauf les jeunes) sera classé « Elite ».

Le licencié qui passe « Elite » une année, si il n'est pas maintenu l'année suivante, il sera « honneur » les 3 années suivantes.

3 ème règle : Les Honneurs

Les licenciés qui peuvent être "Honneur" sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Honneur" sauf si ils obtiennent des points de classification hors de leur catégorie concours jeunes.

Tous licenciés qualifiés à un championnat de France (sauf les Jeunes) seront classés minimum "Honneur".

Tous licenciés passeront "honneur" à partir du seuil suivant = 30% des licenciés ayant marqué des points de classification en 2015.

Cette disposition sera amenée à évoluer suivant les résultats de 2015 pour la saison sportive de 2016.

4 ème règle : Les Grilles

Nous mettons en place dans "Geslico" et dans "Gestion Concours" cinq grilles différentes, pour la saisie des concours et gérées automatiquement, soit :

La grille A : pour le promotion et le vétéran

La grille B : pour le jeu provençal

La grille C : pour la Pétanque en départemental et le championnat départemental

La grille D : pour un régional et le championnat de Ligue

La grille E : Pour les championnats de France, d'Europe, du Monde, pour le national, pour l'international et le Supra National

Dans "Gestion Concours" la grille retenue sera, soit celle de base, soit celle en fonction de la zone géographique des licenciés, elle ne pourra pas être modifiée.

Lors de la création d'un concours dans "Geslico" et suivant les critères de votre concours la lettre de la grille du concours viendra se mettre automatiquement.

Vous pouvez modifier cette lettre avec une lettre d'une grille supérieure ou si vous importez les résultats en provenance de "Gestion Concours" C'est la lettre retenue dans "Gestion Concours" qui sera indiquée soit d'un niveau inférieur soit d'un niveau supérieur ou alors les deux lettres correspondront..

Exemple

Date	Club Organisateur	Mode	Nombre Equipes
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Normal	<input type="text"/>
Jeu	Nature	Niveau	Catégorie
PETANQUE	TRIPLETTE PREMIER	départemental	
Grille de points			
C			



[Saisir Commentaire](#)

Dans "Gestion Concours" en bas de la feuille de résultat apparaît des informations concernant l'origine des participations, soit, des joueurs de leur département, de leur ligue ou des hors ligue (origine géographique des participants). Il faut impérativement que toutes les informations concernant les licenciés soient renseignées, car l'exploitation de ces informations va déterminer quelle grille sera retenue.

Ces informations vont aussi servir, l'année suivante, à vérifier la qualité des nationaux, internationaux et supranationaux.

Vous aurez sans doute remarqué que depuis la mise à jour annuelle, quand vous allez sur la fiche du licencié pour consulter ses résultats de 2013 et 2014, la configuration qui vient à l'écran est celle applicable sur 2015. Cela est tout à fait normal du fait que vous consultez un historique qui tient compte des nouveautés de programme mis en place lors de la mise à jour. Il n'est pas possible de maintenir deux programmes différents dans Geslico pour 2015.

Précisions

Le changement des règles de la classification n'entraîne pas une remise à zéro des compteurs. Un licencié "promotion" ou "honneur" qui a eu plus de 5 points de catégorisation en 2012 est donc "honneur" en 2013 - 2014 - 2015. Si en 2015, il est dans les 30 %, il sera "honneur" pour 2016 - 2017 - 2018. Si en 2015, il ne remplit pas les conditions de l'ancienne catégorisation (en 2013 - en 2014) et de cette nouvelle classification (en 2015), il redescendra "promotion" en 2016. Cela est valable pour les Elites qui ne le restent pas, ils redescendront "honneur" pour 3 ans.

Vous trouverez les cinq grilles jointes à ce document

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive 2015

Le 23 novembre 2014 - Claude Stirmel, Didier Schmitt, Daniel Read